



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements

Question écrite n° 7

Texte de la question

A la suite de la dernière mutinerie de prison qui vient de se produire dans l'est de la France, M Henri Bayard demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice de bien vouloir lui indiquer l'estimation des dégâts consécutifs à ces mutineries qui ont pu se produire dans l'ensemble des prisons depuis 1981 à ce jour.

Texte de la réponse

Reponse. - Les incidents collectifs qui se sont produits de 1981 à 1984 n'ont pas occasionné de dégâts suffisamment importants pour permettre d'individualiser les travaux de remise en état qui ont été financés sur les crédits de fonctionnement des établissements concernés. Par contre, depuis 1985, les établissements pénitentiaires où se sont déroulées des mutineries ont nécessité la réalisation d'importants travaux financés par prélèvement sur le budget global d'équipement aux dépens d'autres travaux. C'est ainsi qu'en 1985 4 millions de francs ont été consacrés à la remise en état partielle de 10 établissements (incidents de mai 1985) auxquels sont venus s'ajouter 430 000 francs en 1986. Les mouvements collectifs de juillet 1987 ont nécessité l'investissement de près de 20 millions de francs (aux Baumettes et à Fleury-Merogis notamment). Enfin, en 1988, outre les dommages causés à la maison d'arrêt de Besançon en décembre 1987 (120 000 francs), les mutineries qui se sont produites dans les maisons centrales de Saint-Maur et d'Ensisheim ont imposé à l'administration pénitentiaire la reconstruction d'une part importante des bâtiments. À Saint-Maur, la première tranche de travaux programmés en 1988 s'élève à 48 millions de francs. Une deuxième tranche, dont le montant n'est pas encore connu, sera inscrite au budget 1989. À Ensisheim, les réparations les plus urgentes ont été opérées grâce à un financement de 3,4 millions de francs auxquels viendra s'ajouter le coût de la reconstruction estimée à 61 millions de francs.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2132